

RAPPORT ANNUEL 2023

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, unité 6

Paquetville NB E8R 1J7

506-718-1196 | info@mdht.ca



AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale*, ainsi que du *Règlement 2018-54*. Il contient des renseignements concernant la municipalité, son assiette fiscale, ses subventions, son développement économique et ses services. Les premiers états financiers de la municipalité ont aussi été inclus en annexe pour information.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE	1
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	2
PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ	3
<i>Vision</i>	3
<i>Mission</i>	3
CONSEIL MUNICIPAL	4
RÉMUNÉRATION DU CONSEIL	4
RÉUNION ET PRÉSENCES.....	6
ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	7
PLANIFICATION STRATÉGIQUE.....	7
<i>A) Les personnes citoyennes se sentent en sécurité et leurs besoins essentiels sont comblés</i>	<i>8</i>
<i>B) La municipalité est unie et rassemble des personnes citoyennes fières d'y appartenir.....</i>	<i>11</i>
<i>C) Le territoire de la municipalité se développe sainement de façon à mettre en valeur ses richesses tout en protégeant ses ressources.....</i>	<i>12</i>
PORTRAIT DES FINANCES	14
RÉSUMÉ DE RÉSULTAT FINANCIER 2023	14
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ORGANISMES	15
ANNEXE	17

MESSAGE DU MAIRE

Il me fait plaisir au nom du conseil municipal des Hautes-Terres de vous présenter le premier rapport annuel de la nouvelle Municipalité des Hautes-Terres, pour l'année se terminant en décembre 2023.

Le premier conseil municipal a pris les rênes de la nouvelle municipalité officiellement le 1^{er} janvier 2023, et a entamé son mandat avec le défi de bâtir une seule administration avec les deux anciennes entités, le Village de Paquetville et le Village de St-Isidore, ainsi que les services des districts de services locaux qui ont été fusionnés ensemble. L'une des premières grandes décisions du conseil municipal a été de sélectionner un endroit économique et efficient pour l'hôtel de ville. L'édifice Nancy-Lainey-Thériault s'est avéré l'endroit idéal et moins de 9 mois après le fusionnement, l'équipe municipale était installée dans ses nouveaux locaux. Ce premier projet rassembleur est certainement une belle réussite !

Le conseil municipal s'est ensuite chargé de consulter la population pour connaître les idées de sa nouvelle communauté rassemblée. Des consultations dans tous les quartiers ont permis de déceler les besoins et les projets qui ont été compilés sous une stratégie globale qui guide les actions municipales. Le présent rapport fait état des avancements au niveau de chacune des priorités votées par le conseil.

En plus de terminer plusieurs projets qui avaient été entamés par les anciennes administrations, la municipalité a réussi à mettre sur pied de nouvelles initiatives et de nouveaux projets, tels que la création d'une coordination entre les 4 services d'incendie et l'instauration d'un projet pilote pour des pompiers de jour, une initiative anti-spinnage, la rénovation d'une caserne, de nouveaux arrêtés et règlements, l'achat de nouveaux équipements, et la diffusion d'un journal mensuel communautaire dans tous les foyers.

Je désire remercier les membres du conseil, les employés municipaux et les pompiers pour leur excellent travail, ainsi qu'à la communauté d'avoir participé avec nous dans ce grand changement.


Denis Landry
Maire

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La première année de la Municipalité des Hautes-Terres est maintenant complétée et nous sommes maintenant prêt à vous présenter le rapport annuel 2023!

Dans ce rapport, vous pourrez avoir un aperçu du travail effectué par l'équipe municipale tout au long de l'année, l'implication du conseil municipal, ainsi qu'un portrait des finances de l'année 2023.

La première année en tant que Municipalité des Hautes-Terres ne fut pas de tout repos, avec le déménagement dans un nouvel édifice municipal, plusieurs chantiers et l'adaptation au nouveau territoire, mais nous avons su garder la tête haute et travailler aux meilleurs de nos compétences, le tout afin d'apporter aux citoyens le meilleur service possible.

En espérant que vous trouverez ce rapport intéressant,

Bonne lecture!



Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière

PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ

La Municipalité des Hautes-Terres fut incorporée le 1er janvier 2023 suite à la réforme sur la gouvernance locale du gouvernement provincial. Le premier conseil municipal a été assermenté en décembre 2023 suite aux élections municipales du 28 novembre 2022.

La nouvelle municipalité est composée des anciens villages de Paquetville et de St-Isidore, ainsi que les communautés environnantes de Saint-Sauveur, Notre Dame des Érables, Maltempec, la Paroisse de St-Isidore et la Paroisse de Paquetville. La population en 2023 était de 6 075 habitants répartis sur un large territoire de 609 km².

L'économie de cette municipalité à caractère rural est très diversifiée. L'exploitation des ressources naturelles, l'agriculture, les produits de l'érable des entreprises industrielles variées ainsi que plusieurs commerces et PME favorisent l'essor économique de notre communauté. Plusieurs services dans le domaine de l'éducation, des sports et loisirs en passant par les centres communautaires, la restauration, les soins de santé, etc. assurent une qualité de vie enviable pour ses résidents. Les bureaux administratifs de la municipalité sont situés à Paquetville, dans l'édifice Nancy Lainey-Thériault lequel héberge également l'Organisation des mesures d'urgence et le Réseau de Développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick (RDÉE), en plus des 13 employés municipaux.

D'autres installations municipales sont également situées à St-Isidore (le garage des travaux publics) et quatre casernes (Paquetville, St-Isidore, Saint-Sauveur et Notre Dame des Érables) assurent le service de protection contre les incendies. La municipalité compte également sur plusieurs services sportifs, de loisirs et communautaires situés aux quatre coins de la municipalité.

Vision

La Municipalité des Hautes-Terres rassemble des personnes citoyennes engagées et fières de s'épanouir dans leur communauté tranquille, proche de la nature et près des services essentiels.

Mission

La Municipalité de Hautes-Terres est proactive et visionnaire dans son développement et assure un service professionnel, transparent et équitable pour toutes ses personnes citoyennes.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est formé d'un maire, de six conseillers de quartier et de deux conseillers généraux. Le maire adjoint est nommé par le conseil, parmi les conseillers, en début d'année.



Danny Comeau, conseiller quartier 5 (St-Sauveur, Butte d'Or et Bois-Gagnon)

Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6 (St-Isidore et Haut-St-Isidore)

Nathalie Mallais-Comeau, conseillère quartier 4 (Bois-Blanc, Duguayville, Hacheyville, Tilley Road)

Albert Lagacé – conseiller quartier 3 (Notre-Dame-des-Érables, Val-Doucet et Rocheville)

Denis Landry – maire

Cathy Paulin – conseillère quartier 1 (Paquetville, Haut-Paquetville, St-Amateur, Trudel et Burnsville)

Étienne Cormier – conseiller quartier 2 (Petit-Paquetville, Rang-St-Georges et Maltempec)

Suzanne Robichaud – conseillère générale

Luc Robichaud – conseiller général et maire adjoint pour l'année 2023

Rémunération du conseil

Les élus au conseil municipal reçoivent une rémunération pour la participation aux réunions ainsi qu'un dédommagement pour les déplacements. Les détails par représentant sont inclus dans le tableau ci-bas.

Conseil municipal des Hautes-Terres			
Titre	Nom	Honoraires	Frais déplacement
Maire	Denis Landry	45 000 \$	8 267 \$
Maire adjoint	Luc Robichaud	19 125 \$	1 466 \$
Conseillère quartier 1	Cathy Paulin	16 875 \$	987 \$
Conseiller quartier 2	Étienne Cormier	16 875 \$	1 260 \$
Conseiller quartier 3	Albert Lagacé	16 875 \$	2 131 \$

Conseillère quartier 4	Nathalie Mallais-Comeau	16 875 \$	1 607 \$
Conseiller quartier 5	Danny Comeau	16 875 \$	1 109 \$
Conseiller quartier 6	Louis LeBouthillier	16 875 \$	30 \$
Conseillère générale	Suzanne Thériault	16 875 \$	779 \$

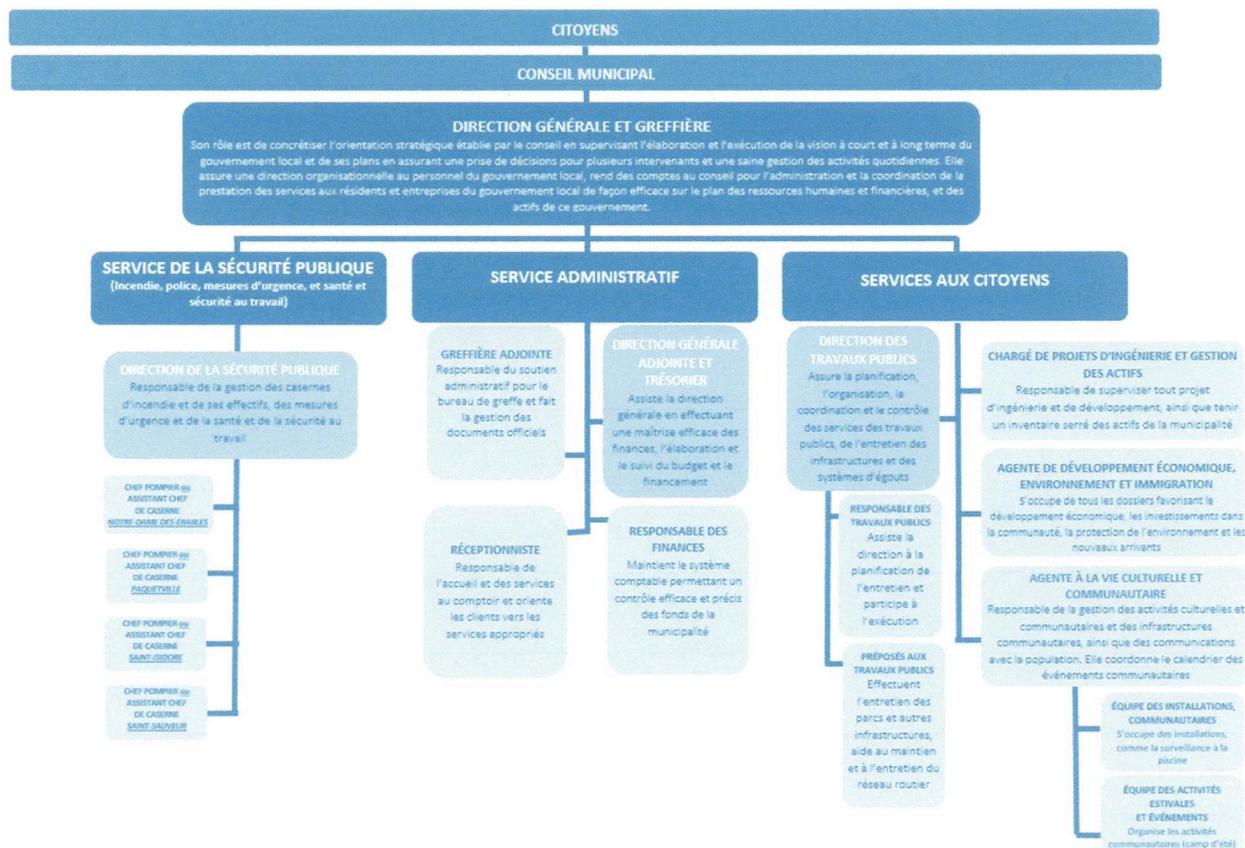
Réunion et présences

Le conseil municipal se réunit pour 10 réunions ordinaires par année, et peut ajouter des réunions extraordinaires au besoin. Voici la liste des réunions ordinaires et extraordinaires ayant eu lieu en 2023 avec la participation des élus à ces réunions :

Date de la réunion	Ordinaire/ Extraordinaire	Maire Denis Landry	Maire adjoint Luc Robichaud	Conseillère générale Suzanne Thériault	Conseillère quartier 1 Cathy Paulin	Conseiller quartier 2 Étienne Cormier	Conseiller quartier 3 Albert Lagacé	Conseillère quartier 4 Nathalie Mallais- Comeau	Conseiller quartier 5 Danny Comeau	Conseiller quartier 6 Louis LeBouthillier
24 janvier	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
9 février	Extraordinaire	X		X	X	X	X	X	X	X
28 février	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
28 mars	Ordinaire	X	X	X	X	X		X	X	X
25 avril	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	
8 mai	Extraordinaire	X	X	X	X	X	X		X	X
23 mai	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X		X
13 juin	Extraordinaire	X	X	X	X	X	X			X
20 juin	Extraordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
27 juin	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
11 juillet	Extraordinaire	X	X		X	X	X	X		X
2 août	Extraordinaire		X	X	X	X	X	X	X	
22 août	Extraordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
31 août	Extraordinaire	X	X		X	X	X	X	X	X
26 septembre	Ordinaire	X		X	X	X		X	X	X
24 octobre	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
7 novembre	Extraordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X
28 novembre	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	
12 décembre	Ordinaire	X	X	X	X	X	X	X	X	
Total de réunions	19	18	17	17	19	19	17	17	16	15

ADMINISTRATION MUNICIPALE

L'équipe municipale de la Municipalité des Hautes-Terres est composée de 13 employés permanents, en plus de 75 pompiers répartis dans les quatre brigades d'incendie.



Planification stratégique

Au printemps 2023, le conseil municipal a procédé à un exercice de planification stratégique afin de déterminer les priorités de la municipalité pour les prochaines années, rassemblés sous trois grands buts stratégiques :

- A) Les personnes citoyennes se sentent en sécurité et leurs besoins essentiels sont comblés;
- B) La municipalité est unie et rassemble des personnes citoyennes fières d'y appartenir;
- C) Le territoire de la municipalité se développe sainement de façon à mettre en valeur ses richesses tout en protégeant ses ressources.

Toutes les actions et les projets municipaux doivent répondre aux objectifs, pour l'atteinte de la vision établie par le conseil et les citoyens, qui ont participé par le biais de consultations et de

sondages. Les pages suivantes démontrent les principales réalisations qui ont été effectuées par priorités identifiées.

A) Les personnes citoyennes se sentent en sécurité et leurs besoins essentiels sont comblés

Priorités identifiées	Principales réalisations 2023
<p>Optimiser les services de protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une véritable collaboration avec la GRC s’est installée grâce à des contacts étroits entre la direction de la sécurité publique et les sergents des deux détachements qui desservent le territoire de la municipalité. • Une initiative anti-<i>spinnage</i> a été menée en partenariat avec la GRC et le MTI dans le but d’avertir les citoyens qu’il y aurait des conséquences aux bris des routes. Cette initiative répond à un objectif de réduire le bruit excessif et augmenter la sécurité sur les routes. • Un projet pilote de pompiers de jour a été mené avec succès en permettant à des employés municipaux de répondre à des appels des quatre brigades durant le jour. L’initiative a eu un impact positif pour augmenter le taux de présences aux appels. • Les brigades ont réalisé plusieurs activités communes durant l’année, notamment des rencontres des chefs et des pratiques ou des réponses à des appels en renfort, pour apprendre à se connaître et encourager la collaboration entre elles. Chaque brigade a également déterminé une spécialité, qui leur permet de s’équiper et se former dans une branche du secourisme – les brigades de St-Isidore et de Notre-Dame-des-Érables desservent la population avec les mâchoires de vie, et les brigades de St-Sauveur et de Paquetville se spécialisent pour les sauvetages hors-route. • Le service d’incendie, qui rassemble 75 pompiers volontaires, a répondu à 158 appels en 2023, dont 63 à Paquetville, 43 appels à St-Isidore, 24 appels à Notre-Dame-des-Érables et 28 appels à St-Sauveur. • La caserne de St-Isidore est en train de se préparer à accueillir un nouveau camion, avec l’ajout d’une troisième baie, et des plans pour agrandir celle de St-Sauveur sont également en préparation. • L’arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres a été adopté en octobre 2023. • Un nouveau règlement a été inséré dans l’arrêté sur la construction pour interdire les constructions de style “bunkers” pour protéger la population envers les groupes criminels organisés.
<p>Être prêts pour tout événement d’urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L’arrêté sur la planification des mesures d’urgence de la Municipalité des Hautes-Terres a été adopté en novembre 2023 et

	<p>un comité des mesures d'urgence a été nommé pour préparer le plan des mesures d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la prévention auprès de la population a été faite toute l'année lors d'événements pouvant potentiellement devenir une situation d'urgence, comme les tempêtes et les vagues de chaleur extrêmes, dans le journal communautaire et sur la page Facebook de la municipalité.
<p>Favoriser l'accès aux logements abordables aux familles, aux travailleurs et à la population vieillissante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La municipalité négocie des ententes avec des promoteurs privés pour favoriser la construction de logements abordables, en offrant des incitatifs tels que des terrains à prix réduits, des modifications de zonage, des remises de taxes foncières municipales et l'allongement des systèmes d'égouts sanitaires, pour atteindre de l'objectif de construire 135 logements d'ici décembre 2026. • Une étude de faisabilité est réalisée, grâce à du financement de la Fédération canadienne des municipalités, pour étudier la possibilité d'ajouter un logement pour personnes vulnérables derrière la Villa St-Isidore. • La municipalité a maintenant accès au système de demande de permis en ligne de la CSRPA pour faire le suivi des demandes de permis en cours.
<p>Assurer l'accès aux services essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un contrat de trois ans a été négocié avec les contracteurs pour le déneigement des secteurs de Paquetville et St-Isidore, ainsi qu'aux casernes du service d'incendie. • L'entretien routier régulier a été effectué tel que prévu dans les secteurs de St-Isidore et Paquetville, dans les rues et sur les routes qui sont de responsabilité municipale (réparations de la chaussée, entretien des systèmes d'écoulement des eaux pluviales, tonte des bordures de route, balayage des accotements, etc.) • Les actifs des deux anciennes municipalités, notamment les infrastructures routières, ont été combinés sous un même plan de gestion des actifs, dans le but de créer un plan d'investissement dans les infrastructures afin d'amener le réseau routier à un niveau optimal d'ici 2028. • Une vague de lettres a été faite à la CRTC ainsi qu'aux compagnies de télécommunications pour demander un meilleur accès aux services de réseau cellulaire et internet dans la région. Une demande a été déposée par Rogers pour l'installation d'une nouvelle tour de télécommunications à Paquetville et Eastlink a obtenu les permissions nécessaires pour installer trois tours dans la municipalité. • Les entrepreneurs et les organismes de la municipalité ont participé à une rencontre afin de faire un état de l'économie locale et établir les besoins en matière de développement économique, lesquels sont insérés dans la planification stratégique municipale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les modifications de zonage nécessaires ont été réalisés pour deux projets de garderie, un à Paquetville et l'autre dans la région de St-Isidore. • Les nouveaux arrivants ont eu accès à une panoplie d'activités pour faciliter leur intégration à leur nouvelle communauté. • Le nouvel édifice municipal a été établi dans l'édifice Nancy Lainey-Thériault, avec l'aménagement de bureaux et d'une salle pour les réunions du conseil municipal.
<p>Assurer la gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le service d'égouts sanitaires a été allongé sur la rue des Pommiers, dans le secteur de Paquetville. • La maintenance régulière a été réalisée sur les systèmes d'égouts sanitaires de St-Isidore et de Paquetville. • Les citoyens sont invités à téléphoner à la CSRPA pour programmer une date de ramassage à leur domicile, lorsqu'ils veulent se débarrasser de gros articles. • Un ménage a été réalisé dans les édifices municipaux afin de rassembler les équipements qui étaient utiles et se débarrasser des surplus ou de ceux qui ne fonctionnaient plus.
<p>Avoir accès à des activités communautaires, sportives et de plein air de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des festivités ont été organisées à Paquetville pour la fête du Canada le 1^{er} juillet, à St-Isidore pour la fête nationale de l'Acadie le 15 août, et pour l'ouverture officielle de l'édifice municipal en septembre. L'activité de ramassage de bonbons pour les enfants à l'Halloween a connu un vif succès ! • Le festival Paquetstock, en plus de bénéficier d'une contribution monétaire, a reçu de l'aide de l'équipe des travaux publics pour le montage et le démontage de la tente. • Plusieurs groupes communautaires ont reçu une contribution monétaire pour leurs activités, et du prêt d'équipements ou d'employés municipaux afin d'aider à l'organisation d'événements spéciaux, dont les parades de Noël. • Le Complexe équestre Richard Losier a connu une cure de rajeunissement avec de nouvelles installations pouvant accueillir des activités équestres et communautaires, dont des marchés et des spectacles extérieurs. Le projet de 800 000 \$ a été financé par les trois paliers de gouvernement. • Le circuit pour les vélos et les piétons est amélioré par l'allongement du trottoir sur le boulevard des Fondateurs, à St-Isidore et l'ajout de signalisation pour deux traverses de piétons, une à St-Isidore et l'autre à Paquetville. Le projet, d'un montant total de 342 725 \$ financé par le Fond du transport actif et la Société de développement régional, se poursuit en 2024 avec l'ajout de signalisation qui avertira les automobilistes du partage de la route avec les cyclistes. • Les infrastructures existantes ont été entretenues, et quelques dernières réparations ont été faites sur le site de la pataugeuse et des jeux d'eau.

- Des terrains de pickelball et de tennis neufs sont maintenant finalisés et seront disponibles pour utilisation au printemps 2024.

B) La municipalité est unie et rassemble des personnes citoyennes fières d’y appartenir

Priorités identifiées	Principales réalisations 2023
Démontrer une ouverture et une transparence au sein du conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle salle pour les réunions du conseil a été construite, pouvant accueillir au moins 80 personnes. La participation des citoyens aux réunions ordinaires du conseil municipal a été extraordinaire toute l’année ! • Le conseil municipal a écouté les besoins des citoyens lors des séances de consultation publiques qui ont eu lieu partout dans la municipalité, ainsi qu’au rassemblement des gens d’affaires et représentants d’organismes, permettant ainsi d’élaborer une planification stratégique basée sur les priorités locales.
Offrir un service professionnel et sympathique	<ul style="list-style-type: none"> • L’administration municipale a établi un processus de suivi des plaintes avec pour objectif de faire le premier contact à l’intérieur de deux jours ouvrables. • Dans le but de s’assurer que le personnel est apte à offrir les services et que le lieu de travail est sécuritaire, de nouveaux outils de travail ont été achetés, dont un nouveau camion ½ tonne et un tracteur avec une remorque. Un programme de santé et sécurité au travail a également été mis sur pied. • Tous les employés qui étaient intéressés de le faire ont suivi un cours de premiers soins RCR.
Encourager l’implication bénévole des personnes citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> • Les conseils d’administration du Complexe sportif Léopold Thériault et du Centre Action Santé ont confirmé ne pas vouloir transférer leurs actifs à la municipalité pour le moment. • Plusieurs bénévoles se sont impliqués dans les diverses activités organisées par la municipalité, notamment pour l’activité d’Halloween qui requiert un nombre élevé de bénévoles. • Des élèves de la PLM ont fabriqué des barricades pour le département des travaux publics et une classe de WAL ont fait un projet d’accueil des immigrants pour les nouveaux arrivants dans la municipalité. • Des experts se sont impliqués dans la mise en place d’activités communautaires, notamment des ateliers de jardinage et la découverte du disc golf.

<p>Assurer l'accessibilité de l'information et des services municipaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un site web a été monté pour afficher l'information municipale. • Douze éditions du journal municipal ont été distribués dans les boîtes postales de tous les citoyens de la municipalité. • Un cahier spécial sur la nouvelle municipalité des Hautes-Terres a été distribué par l'Acadie nouvelle. • De nouvelles affiches annonçant les localités de la municipalité ont été installées.
<p>Maintenir un taux de taxation raisonnable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire des équipements du service d'incendie a été réalisé permettant de connaître ce qui est disponible et éviter le dédoublement des achats. Un système de gestion des casernes a également été mis en place pour uniformiser la méthode de paiement des heures des pompiers. • Plusieurs demandes de financement ont été déposées à divers programmes de financement, dont des dépenses associées à la réforme municipale et au nouveau programme du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL). • Les plans de gestion des actifs des deux anciens villages ont été combinés pour en faire un plan commun, auquel il reste à inclure les actifs des autres communautés. Cet outil permettra de mieux planifier les investissements à long terme.
<p>Promouvoir un territoire propre et accueillant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté sur les lieux inesthétiques et dangereux a été adopté le 28 mars 2023, pour autoriser les démarches envers les sites problématiques. • Malgré un été pluvieux qui a réduit les capacités de tonte de l'équipe municipale, les terrains municipaux ont été entretenus. De nouveaux bacs à fleurs ont été acheté pour agrémenter les lieux fréquentés. • Les décorations de Noël ont été installées dans le secteur de St-Isidore et un sapin décoré à l'édifice municipal.

C) Le territoire de la municipalité se développe sainement de façon à mettre en valeur ses richesses tout en protégeant ses ressources

<p>Priorités</p>	<p>Principales réalisations 2023</p>
<p>Améliorer l'accessibilité aux espaces verts et aux rivières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différents projets sont en cours de préparation pour l'amélioration des accès aux espaces verts dont au parc des Sources et sur le sentier du Lac-à-Prudent.
<p>Assurer une bonne gestion du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu d'ajuster le plan d'aménagement municipal et de zonage pour englober tout le territoire en 2026.

Développer l'utilisation des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande de financement a été envoyée afin d'ajouter des bornes de recharge pour véhicules électriques dans la municipalité. • La phase 3 du plan de protection du climat a été complétée et des priorités d'action ont été identifiées.
Promouvoir l'auto-suffisance alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers de jardinage ont été organisés pour encourager le jardinage communautaire. • Les nouvelles installations au Complexe équestre Richard Losier permettront l'organisation de marchés des fermiers et d'autres événements tel que l'exposition régionale agricole. • Une nouvelle carte touristique avec la liste des sites d'auto-cueilletes de fruits et légumes a été développée.
Assurer la protection des sources d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre de demande d'information a été envoyée aux députés ainsi qu'aux ministères de l'Agriculture, de l'aquaculture et des pêches, de l'Environnement et du changement climatique ainsi qu'aux Ressources naturelles et du développement de l'énergie afin de connaître leurs démarches au niveau de la protection des sources d'eau potable qui prennent racines dans la municipalité.
Protéger le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents historiques concernant Paquetville ont été remis au comité organisateur des activités du 150e anniversaire de la paroisse pour exposition pendant l'été 2023.

PORTRAIT DES FINANCES

Le budget 2023 en fut un de transition soumis à la province par un facilitateur et imposé à la municipalité.

- Transfert d'actifs appartenant à la province à la municipalité;
- Continuité des projets débutés par les anciennes administrations;
- Changements majeurs au sein du fournisseur de service financier de la municipalité;
- Ouvertures, fermetures et fusion de divers comptes bancaires;
- Demandes d'emprunts à la commission des emprunts de capitaux du Nouveau-Brunswick pour débiter ou continuer divers projets;
- Fusion des deux systèmes de comptabilité dans anciennes municipalité pour la gestion des fonds généraux et du fonds des eaux usées;
- Demande de réclamations de fonds dans le cadre du programme d'appui financiers pour la transition municipale;
- Production de divers rapports (FDCC, plan quinquennal pour les routes etc.);
- Demande de financement et réclamations auprès des programmes d'aides financières.

Résumé de résultat financier 2023

L'exercice financier 2023 fut les résultats d'un budget proposé en 2022 par l'entremise d'un facilitateur désigné par la Province du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la réforme municipale.

Au courant de l'année financière 2023 des ajustements ont dû être effectués afin de répondre aux nouvelles réalités d'une municipalité créée le 1er janvier 2023 et regroupant plus de 6 000 citoyens.

Afin de maintenir un niveau de services adéquat la municipalité a prise des décisions financières à la suite de cette fusion. Bien qu'une partie des frais liés à la transition furent prise en charge par la province, certains frais furent assumés par la municipalité.

Certains facteurs économiques ont également contribué à une hausse des frais d'opération tel que les coûts des assurances, l'inflation et les frais d'opérations plus élevés combinée à une diminution de 25 % des revenus liées à la péréquation municipale occasionne certains défis.

La municipalité doit assumer des frais liés à deux bâtiments excédentaires qui font l'objet de projets futurs et en phase d'être cédés.

Pour l'exercice financier 2023 la municipalité a reporté un déficit de 117 236 \$ au fonds général et de 28 614 \$ au fonds des égouts.

Une croissance anticipée de l'assiette fiscale municipale liés à divers projets immobiliers et commerciaux présentement en cours devrait injecter un apport fiscal pour l'année financière 2024 et 2025.

Pour plus de détails, veuillez consulter les états financiers 2023 qui se trouvent en annexe.

Contributions financières aux organismes

Les montants suivants ont été remis en don aux différents organismes qui ont déposé une demande selon la politique de demandes de dons en vigueur. Les demandes sont évaluées par un comité de dons, composé de deux conseillers municipaux et du maire, lequel décide des montants attribués selon le budget disponible et en fait rapport au conseil deux fois par an.

ORGANISMES	MONTANTS
Centre Action Santé – À votre santé !	500.00 \$
Club âge d'or de St-Sauveur	500.00 \$
Comité de la patinoire de Notre-Dame des Érables	5 000.00 \$
Paquetstock	2 500.00 \$
Paroisse de Paquetville	500.00 \$
Rencontre des camionneurs	500.00 \$
Légion Royale Canadienne	2 000.00 \$
Société historique Nicholas Denys	100.00 \$
Fondation les amis de l'hôpital de Tracadie	200.00 \$
Club de l'âge d'or Notre-Dame-des-Érables	500.00 \$
Arbre de l'espoir	200.00 \$
Théâtre populaire d'Acadie	100.00 \$
TOTAL	12 600.00 \$

Les organismes suivants bénéficient également d'une entente de contribution de la municipalité, pour les sommes indiquées ci-bas en 2023 :

Centre Action Santé – une contribution de 10 000 \$ (6^e versement sur une entente de 10 ans) ainsi que le remboursement d'une portion de la taxe foncière municipale, représentant environ 12 000 \$ par année.

Complexe sportif Léopold Thériault – une participation à la campagne de financement pour un montant de 10 000 \$ (3^e versement sur 5) et le remboursement de l'asphaltage d'un montant de 5 000 \$ (3^e versement sur une entente de 5 ans).

La Municipalité défraie les coûts des assurances pour les édifices communautaires suivants : l'aréna du Complexe sportif Léopold Thériault, pour un coût annuel d'environ 13 000 \$, et le Centre des Loisirs de Paquetville, représentant environ 8 000 \$ annuellement.

Le service de déblaiement est assuré par les contracteurs payés par la municipalité pour certaines infrastructures communautaires, pour un total d'environ 45 500 \$ annuellement : le stationnement devant l'église de St-Isidore (15 000 \$), le stationnement de l'église et du presbytère de Paquetville (3 500 \$), du Centre des Loisirs de Paquetville (5 000 \$), une partie du contrat pour le déblaiement de la patinoire extérieure de Notre-Dame-des-Érables (2 000 \$), et le stationnement du Complexe sportif Léopold Thériault (20 000 \$). Ces valeurs sont approximatives.

ANNEXE

États financiers 2023

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
TABLE DES MATIÈRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	



BATHURST / PÉNINSULE

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

BATHURST

1935, ave. St. Peter Avenue
Suite 100
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél./Tel.: (506) 548-1984
Télec./Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca
www.epr.ca

PÉNINSULE

CARAQUET

43, boul. St-Pierre Ouest
Caraquet, NB E1W 1B6

Tél./Tel.: (506) 727-2010
Télec./Fax: (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

SHIPPAGAN

183, boul. J.-D. Gauthier
Shippagan, NB E8S 1M8

Tél./Tel.: (506) 336-1200
Télec./Fax: (506) 336-1209

eprpeninsule@eprbathurst.ca
www.epr.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et aux membres du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Hautes-Terres (« la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité des Hautes-Terres conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

EPR - Bathurst / Péninsule

**EPR - BATHURST / PÉNINSULE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Bathurst, Nouveau-Brunswick
9 octobre 2024

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Non-audit� Budget (Note 18)	2023 Actuel	2022 Actuel
REVENUS			
Mandat d'imp�ts fonciers	4 085 580 \$	4 131 699 \$	1 642 665 \$
Services � d'autres gouvernements	129 780	133 193	544 851
Autres revenus - propres sources	184 700	124 227	320 795
Transfert sans condition	45 000	45 000	-
Autres transferts gouvernementaux	-	1 352 841	691 365
Frais aux usagers - �gouts	269 021	346 595	243 545
	4 714 081	6 133 555	3 443 221
D�PENSES			
Services d'administration g�n�rale	951 798	1 455 238	800 908
Services de protection	1 636 049	1 624 710	624 932
Services des transports	928 312	1 104 736	711 183
Services d'hygi�ne	479 118	478 770	97 542
Services de d�veloppement �conomique	379 447	326 326	180 568
Services r�cr�atifs et culturels	320 422	337 343	250 111
�vacuation des eaux us�es	389 397	495 585	412 096
	5 084 543	5 822 708	3 077 340
EXC�DENT (D�FICIT) POUR L'ANN�E (note 15)	(370 462) \$	310 847	365 881
EXC�DENT ACCUMUL� AU D�BUT DE L'ANN�E		7 522 712	7 156 831
EXC�DENT ACCUMUL� � LA FIN DE L'ANN�E		7 833 559 \$	7 522 712 \$

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

6

	2023	2022
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	130 816 \$	162 105 \$
Débiteurs :		
- Général	605 488	519 163
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	191 341	148 015
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	585 835	191 826
	1 513 480	1 021 109
PASSIFS		
Découvert bancaire (note 3)	140 542	139 690
Emprunt bancaire (note 6)	1 596 209	1 249 514
Créditeurs et charges à payer	1 395 796	687 686
Revenus différés	-	13 820
Dette à long terme (note 7)	4 243 000	2 723 000
Congés de maladie courus (note 8)	102 525	17 780
	7 478 072	4 831 490
DETTE NETTE	(5 964 592)	(3 810 381)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	25 405 759	22 347 142
Amortissement cumulé	(11 627 197)	(11 020 975)
	13 778 562	11 326 167
Frais payés d'avance	19 589	6 926
	13 798 151	11 333 093
EXCÉDENT ACCUMULÉ	7 833 559 \$	7 522 712 \$

Engagements (note 9)
Éventualités (note 12)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire : Denis Landry

Administrateur : Johel Beaulieu



Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ER

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

7

	2023	2022
Excédent pour l'exercice	310 847 \$	365 881 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 058 617)	(2 054 510)
Amortissement des immobilisations corporelles	606 222	506 073
	(2 141 548)	(1 182 556)
Utilisation des charges payées d'avance	(12 663)	46 672
Variation de la dette nette	(2 154 211)	(1 135 884)
Dette nette au début de l'exercice	(3 810 381)	(2 674 497)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(5 964 592) \$	(3 810 381) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

8

	2023	2022
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	310 847 \$	365 881 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	606 222	506 073
Débiteur - Général	(86 324)	(182 844)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	(43 326)	(79 513)
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	(394 009)	6 184
Créditeurs et charges à payer	708 108	361 137
Revenus différés	(13 820)	13 820
Congés de maladie courus	84 745	(22 713)
Utilisation de frais payés d'avance	(12 663)	46 672
	1 159 780	1 014 697
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 058 617)	(2 054 510)
	(3 058 617)	(2 054 510)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	346 695	1 149 511
Dette à long terme	1 735 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(215 000)	(209 000)
	1 866 695	940 511
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissements	(363)	(74)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(32 505)	(99 376)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	6 324	105 700
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	(26 181) \$	6 324 \$
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Encaisse non affectée (note 3)	114 361 \$	146 014 \$
Découvert bancaire	(140 542)	(139 690)
	(26 181) \$	6 324 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Suite à la réforme de la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick en vigueur depuis le 1er janvier 2023, le village de Paquetville et le village de Saint-Isidore ont été fusionnés pour constituer une ville appelée Municipalité des Hautes-Terres. Les districts suivants y sont aussi annexés : District de services locaux de la paroisse de Paquetville, District de services locaux de la paroisse de St-Isidore, District de services locaux de Saint-Sauveur, District de services locaux de Paroisse Notre-Dame des-Érables, une partie du District de services locaux de Caraquet, District de services locaux de Maltempec.

En tant que municipalité, la Municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

La Municipalité a adopté les normes du CSP le 1er janvier 2011.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés par le Ministre des gouvernements locaux le 9 janvier 2023.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral, des montants exigibles des fonds propres, d'un prêt bancaire, de crédateurs et de charges à payer, de fonds en fiducie et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

À partir du 1er janvier 2011, la Municipalité a adopté les dispositions du CSP, au chapitre 3150 sur les immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Bâtiments	40 années
Véhicules	3-5 années
Machinerie et équipement	5-15 années
Équipement lourd	10-15 années
Matériel, logiciels et équipement de télécommunications	3-5 années
Meubles	3-5 années
Revêtement de route	5-15 années
Éclairage et feux de circulation	10-15 années
Réseau d'évacuation des eaux usées	15-100 années

Seulement la moitié du taux est imputée sur les additions de l'exercice.

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Information sectorielle

La Municipalité est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Évacuation des eaux usées

Cette section est responsable de la fourniture de services d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement et des lagunes.

3. ENCAISSE

	2023	2022
Encaisse - affectée	16 455 \$	16 091 \$
Encaisse - non affectée	114 361	146 014
Découvert bancaire	(140 542)	(139 690)
	(9 726) \$	22 415 \$

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2023	2022
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	191 341 \$	148 015 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2023	2022
APECA	-	66 585 \$
Fonds de Développement des Collectivités du Canada (FDCC)	350 000	-
Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux	145 036	-
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail	-	69 121
Société de développement régional	90 799	56 120
	585 835 \$	191 826 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Municipalité dispose d'une marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 49 305 \$, au taux préférentiel de 7,20 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2023.

La Municipalité dispose d'une deuxième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé et disponible de 55 769 \$, au taux préférentiel de 7,20 %, dont 55 768 \$ est inutilisé au 31 décembre 2023.

La Municipalité dispose d'une troisième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé de 1 600 000 \$, avec un montant maximal permis de 1 600 000 \$, au taux préférentiel de 7,20 %, dont 151 047 \$ est inutilisé au 31 décembre 2023.

La Municipalité dispose d'une quatrième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé de 180 333 \$, avec un montant maximal permis de 180 333 \$, au taux préférentiel de 7,20 %, dont 109 631 \$ est inutilisé au 31 décembre 2023.

La Municipalité dispose d'une cinquième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé de 134 510 \$, avec un montant maximal permis de 134 510 \$, au taux préférentiel de 7,20 %, dont 57 956 \$ est inutilisé au 31 décembre 2023.

La Municipalité dispose d'une sixième marge de crédit institutionnelle d'un montant autorisé de 1 062 000 \$, avec un montant maximal permis de 1 062 000 \$, au taux préférentiel de 7,20 %, dont la totalité est inutilisée au 31 décembre 2023.

7. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Déventures :		
Série de 2,10 % à 5,55 %, échéant en 2023, AZ-48.	-	\$ 14 000 \$
Série de 1,35 % à 3,70 %, échéant en 2028, BI-43.	134 000	158 000
Série de 1,25 % à 4,15 %, échéant en 2028, BJ-44.	84 000	99 000
Série de 1,65 % à 3,20 %, échéant en 2032, BR-33.	160 000	176 000
Série de 1,65 % à 3,30 %, échéant en 2037, BR-38.	516 000	531 000
Série de 2,10 % à 3,00 %, échéant en 2023, BT-35.	-	20 000
Série de 2,05 % à 2,30 %, échéant en 2024, BV-41.	36 000	72 000
Série de 2,05 % à 3,35 %, échéant en 2039, BV-42.	123 000	126 000
Série de 1,95 % à 2,10 %, échéant en 2024, BW-46.	10 000	20 000
Série de 0,50 % à 1,10 %, échéant en 2025, BY-39.	26 000	39 000
Série de 0,30 % à 2,95 %, échéant en 2041, BZ-34.	1 419 000	1 468 000
Série de 5,245 % à 5,185 %, échéant en 2043, CE-12	1 595 000	-
Série de 5,245 % à 5,155 %, échéant en 2038, CE-13	140 000	-
	4 243 000 \$	2 723 000 \$

7. DETTE À LONG TERME (SUITE)

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

2017 Émission de 600 000 \$:

Le 12 décembre 2037, la somme de 257 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas dix ans.

2019 Émission de 135 000 \$:

Le 14 mai 2039, la somme de 58 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas dix ans.

2021 Émission de 1 517 000 \$:

Le 17 juin 2041, la somme de 368 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas cinq ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	264 000 \$
2025	225 000 \$
2026	219 000 \$
2027	228 000 \$
2028	234 000 \$

8. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La Municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 1,5 jour par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé était de 17 780 \$ au 31 décembre 2022 et 102 525 \$ au 31 décembre 2023.

9. ENGAGEMENTS

La municipalité s'est engagée par contrat jusqu'en mai 2026 pour le déblaiement de la neige. La municipalité s'est aussi engagée à verser au Complexe Sportif Léopold Thériault la somme de 10 000 \$ par année pour cinq ans en vertu de leur campagne de financement ainsi que 5 000 \$ par année pour cinq ans pour défrayer la facture d'asphaltage de la rue du Complexe à partir de 2021. La municipalité s'est aussi engagée à verser au Centre Action Santé la somme de 10 000 \$ par année pour cinq ans à partir de 2022, ainsi que le remboursement de la taxe municipale, entente sans fin.

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

9. ENGAGEMENTS (SUITE)

La municipalité s'est engagée à verser une contribution à la Villa St-Isidore d'un montant maximum de 500 000 \$ pour réduction de taxe, soit un premier remboursement de 40 % de la portion de taxes municipales pour la première année, et le reste réparti sur le nombre d'années nécessaires pour effectuer la totalité de l'allègement.

Le solde des engagements suivant ce contrat s'établit à 1 315 619 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	471 270 \$
2025	490 838 \$
2026	353 511 \$

10. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Municipalité a l'autorité ministérielle pour l'emprunt à court terme comme suit :

Général de capital :

D.C. No. 15-0079	2 903 000 \$	Financement temporaire
D.C. No. 17-0060	108 000	Financement temporaire
D.C. No. 19-0072	210 000	Financement temporaire

3 221 000 \$

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. En 2023, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents (déficits) au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent (déficit) à la fin de l'année est le suivant :

	2023	2022
2018 Déficit	-	\$ (8 666) \$
2019 Déficit	(3 458)	(6 915)
2020 Déficit	(15 794)	(23 691)
2021 Excédent/Déficit	3 930	(1 173)
2022 Déficit	(12 843)	(12 843)
2023 Déficit	(28 614)	-
	(56 779) \$	(53 288) \$

12. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Municipalité peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2023, être prédit avec certitude, la direction et le conseil sont d'avis que la résolution de ces affaires n'aura pas de conséquences négatives importantes puisque la Municipalité maintient une police d'assurance qui la couvre pour des montants jugés appropriés.

13. CHIFFRES COMPARATIFS POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2023.

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Machinerie et équipements	Routes et rues	Égouts sanitaires	Total 2023	Total 2022
Coût:							
Solde d'ouverture	916 901 \$	4 906 446 \$	2 639 145 \$	5 302 004 \$	8 582 646 \$	22 347 142	\$20 292 632 \$
Ajouts : Additions	25 000	1 688 718	382 225	962 674	-	3 058 617	2 054 510
Solde de fermeture	941 901	6 595 164	3 021 370	6 264 678	8 582 646	25 405 759	22 347 142
Amortissement accumulé :							
Solde d'ouverture	-	1 953 053	1 908 089	3 938 006	3 221 827	11 020 975	10 514 902
Ajouts : Amortissement	-	109 985	186 101	116 634	193 502	606 222	506 073
Solde de fermeture	-	2 063 038	2 094 190	4 054 640	3 415 329	11 627 197	11 020 975
Valeur nette des immobilisations corporelles	941 901 \$	4 532 126 \$	927 180 \$	2 210 038 \$	5 167 317 \$	13 778 562	\$11 326 167 \$
Composé de :							
Fonds général	941 901 \$	4 532 126 \$	927 180 \$	2 210 038 \$	- \$	8 611 245	\$ 5 965 347 \$
Fonds eaux et égouts	-	-	-	-	5 167 317	5 167 317	5 360 820
Fonds général	941 901 \$	4 532 126 \$	927 180 \$	2 210 038 \$	5 167 317 \$	13 778 562	\$11 326 167 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

15. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs & culturels	Services d'égouts	2023 Consolidés	2022 Consolidés
REVENUS									
Mandat d'impôts fonciers	4 131 699 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 131 699 \$	1 642 665 \$
Services à d'autres gouvernements	-	6 908	126 285	-	-	-	-	133 193	544 851
Vente de services	-	-	-	-	45 000	(45 000)	-	-	-
Autres revenus									
- propres sources	20 631	-	-	-	95 612	7 984	-	124 227	320 795
Transfert sans condition	45 000	-	-	-	-	-	-	45 000	-
Autres transferts gouvernementaux	1 352 841	-	-	-	-	-	-	1 352 841	691 365
Frais aux usagers - Égouts	-	-	-	-	-	-	346 595	346 595	243 545
	5 550 171	6 908	126 285	-	140 612	(37 016)	346 595	6 133 555	3 443 221
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	554 809	63 378	208 158	-	114 867	80 069	78 000	1 099 281	710 942
Biens et services	827 650	1 447 606	794 603	477 587	211 459	134 217	27 002	3 920 124	1 658 347
Amortissement	72 779	113 726	101 975	1 183	-	123 057	193 502	606 222	506 073
Intérêts	-	-	-	-	-	-	197 081	197 081	1 620
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	200 358
	1 455 238	1 624 710	1 104 736	478 770	326 326	337 343	495 585	5 822 708	3 077 340
Excédent (déficit) pour l'année	4 094 933 \$	(1 617 802) \$	(978 451) \$	(478 770) \$	(185 714) \$	(374 359) \$	(148 990) \$	310 847 \$	365 881 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds Égouts		Fonds de réserve générale		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
Excédent (déficit) pour l'année 2023	(7 726) \$	467 200 \$	44 512 \$	(193 502) \$	- \$	363 \$	310 847 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel pour le financement requis							
Surplus (déficit) de l'avant dernière année	43 777	-	(25 126)	-	-	-	18 651
Remboursement du principal de la dette à long terme	(167 000)	167 000	(48 000)	48 000	-	-	-
Contrat de location-acquisition	(71 032)	-	-	-	-	-	(71 032)
Provision pour congés de maladie courus	84 745	-	-	-	-	-	84 745
Dépenses d'amortissement	-	470 681	-	193 502	-	-	664 183
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2023	(109 510)	637 681	(73 126)	241 502	-	-	696 547
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2023	(117 236) \$	1 104 881 \$	(28 614) \$	48 000 \$	- \$	363 \$	1 007 394 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve générale		2023	2022
	Fonctionnement	Capital	Total	Total
ACTIFS				
Encaisse	-	\$ 16 455	\$ 16 455	\$ 16 091
Recevable du fonds de fonctionnement	-	20 000	20 000	20 000
Excédent accumulé	-	\$ 36 455	\$ 36 455	\$ 36 092
REVENUS				
Intérêts	-	\$ 363	\$ 363	\$ 73
DÉPENSES				
Excédent pour l'année	-	\$ 363	\$ 363	\$ 73

Détails de l'encaisse	Montant du principal	Taux d'intérêt
Compte Avantage Entreprise	0 \$	Variable
Compte Avantage Entreprise	16 455 \$	Variable


 Ghislain Comeau
 Trésorier,
 Municipalité des Hautes-Terres

27 04 2024
 Date



Sceau municipal



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement Général	Égouts	Amortissement Immobilisations	Autres (expliquer)	Transferts	Total
REVENUS						
Mandat d'impôts fonciers	4 085 580 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 085 580 \$
Services à d'autres gouvernements	129 780	-	-	-	-	129 780
Vente de services	23 000	-	-	-	-	23 000
Autres revenus - propres sources	161 700	-	-	-	-	161 700
Transferts sans condition	45 000	-	-	-	-	45 000
Frais aux usagers - Égouts sanitaires	-	269 021	-	-	-	269 021
Excédent de l'avant-dernière année	63 269	-	-	-	(63 269)	-
	4 508 329	269 021	-	-	(63 269)	4 714 081
DÉPENSES						
Services d'administration générale	885 246	-	72 779	-	(52 902)	905 123
Services de protection	1 522 323	-	113 726	-	-	1 636 049
Services de transport	826 337	-	101 975	-	-	928 312
Services d'hygiène	477 935	-	1 183	-	-	479 118
Services de santé publique et services sociaux	379 447	-	-	-	-	379 447
Services récréatifs et culturels	197 365	-	123 057	-	-	320 422
Frais de service de la dette :						
Remboursement de la dette à long terme	173 001	48 000	-	-	(221 001)	-
Intérêts	46 675	26 668	-	-	-	73 343
Évacuation des eaux usées	-	194 353	193 502	-	(25 126)	362 729
	4 508 329	269 021	606 222	-	(299 029)	5 084 543
Excédent (déficit)	- \$	- \$	(606 222) \$	- \$	235 760 \$	(370 462) \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

	Budget (non-audité)	2023 Actuel	2022 Actuel
REVENUS			
SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Province du Nouveau-Brunswick			
Service de protection - Incendie	1 473 \$	6 908 \$	235 788 \$
Service de transport - Entretien des rues	128 307	126 285	309 063
	129 780 \$	133 193 \$	544 851 \$
AUTRES REVENUS - PROPRES SOURCES			
Licences et permis	50 300 \$	40 675 \$	98 475 \$
Locations	110 000	54 937	73 058
Divers	1 400	7 984	31 665
Intérêts	-	11 133	1 925
Autres revenus	23 000	9 498	115 672
	184 700 \$	124 227 \$	320 795 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2023 Actuel	2022 Actuel
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	50 300 \$	45 000 \$	18 277 \$
Conseillers	152 439	142 806	42 503
Autres frais législatifs	20 500	24 415	10 535
Colloque sur le développement et formation	3 000	7 024	3 777
	226 239	219 245	75 092
Administration générale			
Administration	301 931	524 678	591 200
Gestion des finances	137 124	150 199	11 276
Services communs	9 680	5 794	-
Autres services d'administration générale	73 758	73 212	-
	522 493	753 883	602 476
Autres			
Dépenses réforme municipale	-	131 745	-
Amortissement	72 779	72 779	72 507
Services financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	46 675	53 040	14 629
Frais bancaires et intérêts à court terme	83 612	139 801	24 145
Congés de maladie courus	-	84 745	12 059
	130 287	277 586	50 833
	951 798 \$	1 455 238 \$	800 908 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2023 Actuel	2022 Actuel
SERVICES DE PROTECTION			
Services de police	1 030 597 \$	1 030 597 \$	282 448 \$
Services d'incendie			
Administration	115 584	68 568	42 253
Brigade de pompiers	107 919	93 214	28 912
Bâtiments et équipements	218 848	265 685	182 364
Avertisseurs d'incendie	11 000	13 578	3 765
Amortissement	113 726	113 726	82 097
	567 077	554 771	339 391
Mesures d'urgence			
Répartition	19 012	20 356	-
Autres services			
Contrôle des animaux	14 986	14 610	3 093
Collaboration régionale	4 377	4 376	-
	19 363	18 986	3 093
	1 636 049 \$	1 624 710 \$	624 932 \$
SERVICES DES TRANSPORTS			
Administration	84 738 \$	104 570 \$	40 452 \$
Services d'ingénierie	60 936	99 260	-
Bâtiments et équipements	41 332	43 088	-
Chemins et rues	37 000	128 166	75 749
Fossés de drainage et ponceaux	13 000	11 650	7 477
Déneigement	316 440	351 287	426 733
Éclairage des rues	231 173	221 104	54 547
Services relatifs à la circulation	11 000	12 919	7 217
Aéroport de la Péninsule	13 672	13 671	4 127
Transport régional	17 046	17 046	-
Amortissement	101 975	101 975	94 881
	928 312 \$	1 104 736 \$	711 183 \$
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	477 935 \$	477 587 \$	96 359 \$
Amortissement	1 183	1 183	1 183
	479 118 \$	478 770 \$	97 542 \$

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget (non-audité)	2023 Actuel	2022 Actuel
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Urbanisme	169 132 \$	169 908 \$	47 521 \$
Développement communautaire et social	8 345	8 445	21 456
Autres	94 000	-	31 892
Développement économique	93 661	133 663	70 952
Tourisme	14 309	14 310	8 747
	379 447 \$	326 326 \$	180 568 \$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	54 602 \$	60 640 \$	38 819 \$
Centres et salles communautaires	47 008	22 895	24 566
Patinoires et aré纳斯	13 000	29 124	-
Parcs d'amusement, exposition et foires	8 000	23 910	17 517
Parcs et terrains de jeux	49 813	48 682	85 888
Lieux historiques	10 000	6 253	16 998
Autres services récréatifs et culturels	14 942	22 782	-
Amortissement	123 057	123 057	66 323
	320 422 \$	337 343 \$	250 111 \$
ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
ADMINISTRATION			
Administration	43 000 \$	38 767 \$	157 707 \$
Système de raccordement	4 000	76 970	2 145
Épuration et évacuation	72 884	112 684	33 246
Facturation et perception	47 000	42 894	-
Amortissement	193 502	193 502	189 082
Frais bancaires et intérêts	1 945	3 579	1 620
Intérêts sur la dette à long terme	26 668	27 189	28 103
Mauvaises créances	398	-	193
	389 397 \$	495 585 \$	412 096 \$